

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 3018

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 9 SEPTIES

À la première phrase, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2026 »,

les mots :

« lendemain de la promulgation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à une modification de la date d'entrée en vigueur du dispositif, rendue nécessaire par le vote du projet de loi finances pour 2026 en cours d'année 2026.